

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4949>



Notation pédagogique des certifiés : grille cible

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Certifiés -



Publication date: vendredi 30 octobre 2015

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Ci-dessous la grille cible pour la notation pédagogique des certifiés.

La notation pédagogique fait partie, avec la notation administrative, de la double évaluation annuelle de l'enseignant certifié qui prend en compte et reconnaît la spécificité de notre métier. (Article 30 du décret n°72-581 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs certifiés.)

La note pédagogique (sur 60) est attribuée après une visite d'inspection effectuée, dans la plupart des cas, par un IPR. La note est communiquée par arrêté au plus tard dans l'année scolaire qui suit celle de l'inspection. Cette note pédagogique ne peut être contestée mais il est possible d'adresser toute remarque à son sujet à l'inspecteur qui a effectué la visite ainsi

qu'au doyen de l'inspection générale de sa discipline. On peut agir de même au sujet du rapport d'inspection rédigé à la suite de cette même visite.

Certaines notes pédagogiques peuvent être modifiées sans inspection ; ce peut être le cas d'enseignants qui ont changé d'échelon et qui n'ont pas été inspectés depuis longtemps mais, quoiqu'il en soit, c'est toujours l'IPR qui décide.

Le corps des professeurs certifiés étant un corps à gestion déconcentrée depuis 1989, les procédures de notation et d'avancement d'échelon sont elles-mêmes déconcentrées.

Néanmoins, afin d'assurer une répartition équilibrée des notes pédagogiques et une équité entre les enseignants des différentes disciplines et des différentes académies, la notation pédagogique des professeurs certifiés se réfère à une grille nationale de notation commune à toutes les disciplines et toutes les académies (Grille cible des notes pédagogiques : note de service n° 96-024 du 9 janvier 1996).

Cette grille cible nationale, à laquelle les inspecteurs doivent, autant que faire se peut, se conformer, a pour objectif, selon la note de service, « d'assurer pour chaque discipline et chaque échelon, une répartition bien étalée des notes pédagogiques... ».